

# BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RNCP 34214 - NIVEAU 4

FORMATION EN APPRENTISSAGE



Le BP AP forme les futurs ouvrier.ère.s souhaitant travailler dans le domaine du paysage pour des entreprises du secteur privé comme public.

Les objectifs de formation :

- > Savoir se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- > Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- > Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- > Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- > Mettre en place des infrastructures
- > S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

## CONTENU DE LA FORMATION

### Formation

- > Formation sur 2 ans
- > 800 heures de formation au CFA
- > Rythme d'apprentissage :  
3 semaines en entreprise /  
1 semaine en formation

**Début de la formation en septembre**

### Public

- > Les jeunes entre 16 ans et 30 ans remplissant les conditions d'inscription et souhaitant se former dans le domaine d'aménagement paysager

### Conditions d'inscription

- > Avoir entre 16 et 30 ans
- > Avoir 15 ans lors de l'entrée en formation, après avoir suivi une classe de 3ème
- > Être titulaire d'un CAPA ou avoir un niveau BEP ou 2nde (au minimum)
- > Signer un contrat d'apprentissage correspondant à la durée de la formation avec une entreprise ou une collectivité locale
- > Effectuer le test ou l'entretien de positionnement

### Prérequis

- > Aimer le travail en extérieur
- > Avoir une bonne condition physique

### Enseignements professionnels

- C1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- C4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- C5. Mettre en place des infrastructures
- C6. Réaliser des éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts (UCARE)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Enseignement général en lien avec la formation préparée et le travail en entreprise
- > Enseignement professionnelle avec des travaux pratiques sur le site
- > Visites en entreprises
- > Interventions des professionnels
- > Conférences

### Installations spécifiques

5 hectares d'espaces paysagers

## DIPLÔME

Brevet Professionnel  
Niveau 4

## DURÉE

2 ans en apprentissage

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

6 Unités Capitalisables (UC)  
Évalués en situations professionnelles

## ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, nos référents sont à votre écoute pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifiques et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.

## COÛT ET FINANCEMENT

### Sur devis

#### Financement :

- OPCO : prise en charge totale de la formation
- CNFTP : prise en charge partielle de la formation

*L'apprenti.e perçoit un salaire minimum déterminé en pourcentage du SMIC.  
Ce salaire est versé en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année du contrat.*

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

### Orientation et poursuites d'études

Principalement en Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) en Aménagements Paysagers ou en Certificat de Spécialisation (CS).

L'insertion directe à l'emploi est possible dans une entreprise privée spécialisée dans les espaces verts ou dans les collectivités locales.

### Métiers envisageables à l'issue de la formation

Le.a titulaire d'un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers pourra envisager de devenir :

- > Agent.e / Ouvrier.ère paysagiste
- > Jardinier.ière paysagiste
- > Chef.fe d'équipe paysagiste
- > Coordinateur.trice / Superviseur.e d'équipe

## LA SAUSSAYE C'EST AUSSI...

- > Une halle agroalimentaire
- > Une exploitation agricole
- > Un Centre de Documentation et d'Information
- > Des simulateurs de conduite d'engins
- > Un établissement inscrit dans la démarche Biodiv'Expé
- > Un amphithéâtre, foyer des élèves
- > Des infrastructures sportives : gymnase, salle de musculation, terrains sportifs
- > Une restauration
- > Un hébergement



TAUX DE RÉUSSITE  
(en 2023)



TAUX D'INSERTION  
PROFESSIONNELLE  
(en 2023)



TAUX DE POURSUITE  
D'ÉTUDE  
(en 2023)



TAUX DE SATISFACTION  
(en 2023)



TAUX D'INTERRUPTION  
(en 2023)



TAUX DE RUPTURE  
(en 2023)

Source de l'enquête : 2022-2023

\*NC : Non Communiqué  
\*NR : Non Représentatif



Accueil CFA  
02 37 33 72 25  
cfa.eure-et-loir@educagri.fr



CFA - Centre de Formation d'Apprentis  
La Saussaye  
28630 - Sours



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



@LaSaussayeEPL

